

Conclusions

— constater que, en n'adoptant pas les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour transposer la directive 2005/33/CE ⁽¹⁾ du Parlement européen et du Conseil, du 6 juillet 2005, modifiant la directive 1999/32/CE en ce qui concerne la teneur en soufre des combustibles marins pour Gibraltar et, en n'adoptant pas les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour transposer tous les éléments «liés à la mer» de la directive pour l'Angleterre, le pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Écosse ou, en tout état de cause, en ne les communiquant pas à la Commission, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 2 de cette directive;

— condamner le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Le délai prescrit pour transposer la directive a expiré le 11 août 2006.

⁽¹⁾ JO L 191, p. 59.

**Ordonnance du président de la Cour du 16 juillet 2009
(demande de décision préjudicielle du Monomeles
Protodikeio Livadeias — Grèce) — Panagiotis Koskovolis,
Aikaterini Pappa/Koinotita Kyriakiou Voiotias**

(Affaire C-467/07) ⁽¹⁾

(2009/C 282/55)

Langue de procédure: le grec

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 315 du 22.12.2007

**Ordonnance du président de la troisième chambre
de la Cour du 29 juillet 2009 — Commission
des Communautés européennes/République fédérale
d'Allemagne**

(Affaire C-424/08) ⁽¹⁾

(2009/C 282/56)

Langue de procédure: l'allemand

Le président de la troisième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 69 du 21.03.2009

**Ordonnance du président de la Cour du 8 juillet 2009 —
Commission des Communautés européennes/Grand-Duché
de Luxembourg**

(Affaire C-509/08) ⁽¹⁾

(2009/C 282/57)

Langue de procédure: le français

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 32 du 07.02.2009

**Ordonnance du président de la Cour du 1 juillet 2009 —
Commission des Communautés européennes/Irlande**

(Affaire C-521/08) ⁽¹⁾

(2009/C 282/58)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 32 du 07.02.2009